Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

La Thaïlande renforce l’étiquetage des OGM

Par Charlotte KRINKE

Publié le 25/05/2023, modifié le 09/03/2026

Le 4 décembre 2022, la Thaïlande a adopté des règles d’étiquetage des OGM plus strictes. L’étiquetage volontaire « *sans OGM* » reste en revanche interdit.

La Thaïlande a décidé de renforcer ses règles concernant l’étiquetage des OGM. Depuis le 4 décembre 2022, les aliments consistant en ou contenant des OGM (plantes, animaux, micro-organismes) doivent être étiquetés si les OGM représentent un taux égal ou supérieur à 5 % du poids total pour chaque ingrédient. L’étiquetage devient aussi obligatoire pour les aliments contenant intentionnellement des OGM, même dans une proportion inférieure à 5 %.

Plusieurs exceptions sont prévues, notamment pour les aliments produits par de petits producteurs et pour les aliments préparés et vendus par des restaurants ou des distributeurs automatiques. Par ailleurs, comme dans la réglementation de l’Union européenne, les produits issus d’animaux nourris aux OGM, comme les œufs, le lait, etc., échappent à l’étiquetage.

Avant l’entrée en vigueur de ces nouvelles règles, l’étiquetage était déjà obligatoire. Mais, sur le modèle de la réglementation japonaise, il l’était uniquement pour 22 produits alimentaires (graines de soja, lait de soja, farine de soja, tofu, maïs, produits contenant du maïs ou du soja comme principal ingrédient...) et à condition de contenir plus de 5 % d’ingrédients dérivés d’OGM ou de produits génétiquement modifiés.

L’étiquetage volontaire « *sans OGM* » reste en revanche interdit. Pour le ministre de la Santé, Satit Pitutecha, il s’agit « *d’éviter que les consommateurs ne se méprennent ou ne se fassent des idées fausses sur le contenu et l’étiquetage des aliments dans leur ensemble* » [1].

Officiellement, il n’y a pas de cultures commerciales de plantes génétiquement modifiées en Thaïlande. Le pays est néanmoins confronté à des cultures illégales d’OGM, notamment de papaye et de maïs [2].

Inf’OGM propose une carte des réglementations sur l’étiquetage : https://www.infogm.org/spip.php?page=carte

[1] « Thailand regulates GMO food labels to boost consumer transparency », *Food Ingredients First*, 1 août 2022.

[2] Christophe NOISETTE, « THAILANDE – Des OGM illégaux cultivés », *Inf'OGM*, 19 juin 2012.
Eric MEUNIER, « UE – Les contaminations par des OGM non autorisés continuent », *Inf'OGM*, 30 avril 2014.

Adresse de cet article : https://infogm.org/la-thailande-renforce-letiquetage-des-ogm/